

Mort de deux enfants français à Gaza fin 2023 : la grand-mère dépose plainte pour génocide

Une plainte contre X pour meurtre et génocide a été déposée en France ce vendredi 6 juin, par une grand-mère accusant les autorités israéliennes d'être responsables de la mort de ses deux petits-enfants français à Gaza en octobre 2023.



Des personnes marchent parmi les débris dans un quartier très endommagé de la ville de Gaza, photo prise le 18 mai 2025. | YOUSSEF ALZANOUN/MIDDLE EAST IMAGES VIA AFP

[Ouest-France](#)

Publié le 06/06/2025 à 10h29

Chaque mardi, retrouvez l'actualité internationale vue par les journalistes Ouest-France et nos correspondants dans notre newsletter dédiée.

Une grand-mère accuse les autorités israéliennes d'être responsables de [la mort de ses deux petits-enfants français](#) à [Gaza](#) en octobre 2023. Cette plainte contre X avec une constitution partie civile annoncée par l'avocat Arié Alimi ce vendredi 6 juin 2025 à l'Agence France-

Presse (AFP), a été déposée au pôle crimes contre l'humanité du Tribunal judiciaire de Paris, vise à obtenir la désignation d'un juge d'instruction. La Ligue des droits de l'Homme compte s'y joindre.

- La nationalité française des victimes pourrait déclencher la c

Mort de deux enfants français à Gaza fin 2023 : la grand-mère dépose plainte pour génocide

Une plainte contre X pour meurtre et génocide a été déposée en France ce vendredi 6 juin, par une grand-mère accusant les autorités israéliennes d'être responsables de la mort de ses deux petits-enfants français à Gaza en octobre 2023.



Des personnes marchent parmi les débris dans un quartier très endommagé de la ville de Gaza, photo prise le 18 mai 2025. | YOUSSEF ALZANOUN/MIDDLE EAST IMAGES VIA AFP

[Ouest-France](#)

Publié le 06/06/2025 à 10h29

Chaque mardi, retrouvez l'actualité internationale vue par les journalistes Ouest-France et nos correspondants dans notre newsletter dédiée.

Une grand-mère accuse les autorités israéliennes d'être responsables de [la mort de ses deux petits-enfants français](#) à [Gaza](#) en octobre 2023. Cette plainte contre X avec une constitution partie civile annoncée par l'avocat Arié Alimi ce vendredi 6 juin 2025 à *l'Agence France-Presse (AFP)*, a été déposée au pôle crimes contre l'humanité du Tribunal judiciaire de Paris, vise à obtenir la désignation d'un juge d'instruction. La Ligue des droits de l'Homme compte s'y joindre.

La nationalité française des victimes pourrait déclencher la compétence directe de la justice française et l'amener à devoir se prononcer sur ces accusations de « **génocide** », catégoriquement rejetées par Israël comme « **scandaleuses** », alors qu'à ce stade, les initiatives juridiques en France en ce sens n'ont pas prospéré.

Des victimes âgées de 6 et 9 ans

La plainte concerne la mort de Janna et Abderrahim Abudaher, alors âgés de 6 et 9 ans, dans une maison du nord de la bande de [Gaza](#) « **frappée par deux missiles de F16 tirés par l'armée israélienne** » le 24 octobre 2023, 17 jours après l'attaque sans précédent du mouvement islamiste palestinien Hamas sur le sol israélien. Composée de 48 pages, elle est déposée par Jacqueline Rivault, la grand-mère maternelle des enfants, pour meurtre, crime contre l'humanité, génocide et complicité de ces deux crimes.

Selon la plainte, la « **violence extrême** » et les « **bombardements réguliers** » de l'armée israélienne sur Gaza après le 7 octobre ont amené la famille à quitter son appartement le 22 octobre au soir pour se réfugier dans une autre maison familiale puis une école.

Ils auraient finalement été touchés par deux missiles dans une nouvelle maison « **au nord de la bande de Gaza, entre Fallouja et Beit Lahia** », l'un d'entre eux entrant « **par le toit et le second directement dans la chambre où se trouvait la famille** ».

Iran/Israël : doit-on craindre des répercussions économiques et sécuritaires en France ?

Abderrahim est mort « **sur le coup** », et Janna peu après son transfert à l'hôpital, selon la plainte. Leur frère, Omar, a été grièvement blessé mais vit toujours à Gaza, comme sa mère, Yasmine Z. Également blessée, celle-ci a été condamnée en 2019, en son absence à Paris pour financement du terrorisme pour avoir distribué de l'argent à Gaza à des membres du Jihad islamique et du Hamas entre 2012 et 2013. Elle est visée par un mandat d'arrêt.

Sollicité par *l'AFP* à plusieurs reprises par le passé sur le cas de ces deux enfants, le parquet antiterroriste avait répondu pour la dernière fois fin 2024 n'avoir pas ouvert d'enquête.

Une plainte pour « génocide »

La qualification de génocide est avancée par la plainte car ce bombardement est présenté comme faisant partie d'un projet visant à « **éliminer la population palestinienne et la**

soumettre à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction de leur groupe ». La plainte est déposée contre X mais vise nommément le Premier ministre Benyamin Netanyahou, le gouvernement israélien ainsi que Tsahal.

Lire aussi : [Le Hamas prêt à reprendre les discussions pour une trêve, frappes israéliennes meurtrières à Gaza](#)

Israël fait face à une pression internationale croissante pour mettre fin à la guerre qui ravage Gaza, déclenchée le 7 octobre 2023 par le Hamas et qui a entraîné la mort de 1 218 personnes côté israélien, en majorité des civils. En janvier 2024, la Cour internationale de justice (CIJ) a appelé Israël à prévenir tout acte de génocide. Le chef des opérations humanitaires de l'ONU a aussi exhorté mi-mai les dirigeants mondiaux à « **agir pour empêcher un génocide** ».

Un certain nombre d'actions judiciaires ont été entreprises en lien avec ce « **génocide** » imputé à Israël, par exemple en Suisse, aux Pays-Bas ou encore en Allemagne. Trois plaintes ont été déposées en France ces derniers mois contre des membres d'associations franco israéliens ou un soldat de Tsahal, accusés de génocide ou de complicité.

Compétence directe de la justice française et l'amener à devoir se prononcer sur ces accusations de « **génocide** », catégoriquement rejetées par Israël comme « **scandaleuses** », alors qu'à ce stade, les initiatives juridiques en France en ce sens n'ont pas prospéré.

Des victimes âgées de 6 et 9 ans

La plainte concerne la mort de Janna et Abderrahim Abudaher, alors âgés de 6 et 9 ans, dans une maison du nord de la bande de [Gaza](#) « **frappée par deux missiles de F16 tirés par l'armée israélienne** » le 24 octobre 2023, 17 jours après l'attaque sans précédent du mouvement islamiste palestinien Hamas sur le sol israélien. Composée de 48 pages, elle est déposée par Jacqueline Rivault, la grand-mère maternelle des enfants, pour meurtre, crime contre l'humanité, génocide et complicité de ces deux crimes.

Selon la plainte, la « **violence extrême** » et les « **bombardements réguliers** » de l'armée israélienne sur Gaza après le 7 octobre ont amené la famille à quitter son appartement le 22 octobre au soir pour se réfugier dans une autre maison familiale puis une école.

Ils auraient finalement été touchés par deux missiles dans une nouvelle maison « **au nord de la bande de Gaza, entre Fallouja et Beit Lahia** », l'un d'entre eux entrant « **par le toit et le second directement dans la chambre où se trouvait la famille** ».

Iran/Israël : doit-on craindre des répercussions économiques et sécuritaires en France ?

Abderrahim est mort « **sur le coup** », et Janna peu après son transfert à l'hôpital, selon la plainte. Leur frère, Omar, a été grièvement blessé mais vit toujours à Gaza, comme sa mère, Yasmine Z. Également blessée, celle-ci a été condamnée en 2019, en son absence à Paris pour financement du terrorisme pour avoir distribué de l'argent à Gaza à des membres du Jihad islamique et du Hamas entre 2012 et 2013. Elle est visée par un mandat d'arrêt.

Sollicité par *l'AFP* à plusieurs reprises par le passé sur le cas de ces deux enfants, le parquet antiterroriste avait répondu pour la dernière fois fin 2024 n'avoir pas ouvert d'enquête.

Une plainte pour « génocide »

La qualification de génocide est avancée par la plainte car ce bombardement est présenté comme faisant partie d'un projet visant à « **éliminer la population palestinienne et la soumettre à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction de leur groupe** ». La plainte est déposée contre X mais vise nommément le Premier ministre Benyamin Netanyahu, le gouvernement israélien ainsi que Tsahal.

Lire aussi : [Le Hamas prêt à reprendre les discussions pour une trêve, frappes israéliennes meurtrières à Gaza](#)

Israël fait face à une pression internationale croissante pour mettre fin à la guerre qui ravage Gaza, déclenchée le 7 octobre 2023 par le Hamas et qui a entraîné la mort de 1 218 personnes côté israélien, en majorité des civils. En janvier 2024, la Cour internationale de justice (CIJ) a appelé Israël à prévenir tout acte de génocide. Le chef des opérations humanitaires de l'ONU a aussi exhorté mi-mai les dirigeants mondiaux à « **agir pour empêcher un génocide** ».

Un certain nombre d'actions judiciaires ont été entreprises en lien avec ce « **génocide** » imputé à Israël, par exemple en Suisse, aux Pays-Bas ou encore en Allemagne. Trois plaintes ont été déposées en France ces derniers mois contre des membres d'associations franco israéliens ou un soldat de Tsahal, accusés de génocide ou de complicité.